

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS) Inscription et admission au 1^{er} semestre 2019/2020

Vous êtes intéressé à suivre les cours de la formation de BTS au Lycée des Arts et Métiers de Luxembourg. Ce choix engage votre avenir et nous vous remercions de la confiance témoignée à l'égard de notre école. En contrepartie, nous vous offrons un enseignement riche et diversifié.

Voici quelques renseignements importants pour l'inscription, pour l'admission et pour la rentrée des cours.

Comment fonctionnent l'inscription et l'admission ?

Les candidats doivent déposer un dossier d'inscription, soit au secrétariat du LAM, soit par courrier électronique envoyé à l'adresse inscription-bts@ltam.lu.

Une fiche d'inscription sera disponible à partir du 29 mars 2019 et pourra être :

- retirée au secrétariat du LAM,
- téléchargée sous format électronique (<http://bts.ltam.lu>).

Les dossiers de candidature pour le BTS-Cinéma et Audiovisuel et le BTS-Dessin d'animation doivent être déposés au plus tard pour le 24 juin 2019.

Les dossiers de candidature pour les autres formations BTS doivent être déposés au plus tard pour le 2 septembre 2019.

Un dossier complet comportera obligatoirement pour tous les candidats :

- la fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- une photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso,
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- les photocopies des bulletins des trois dernières années de lycée,
- la photocopie du diplôme de fin d'études (bac) et le relevé des notes (les candidats ajournés sont admissibles mais ils seront mis d'office sur la liste d'attente)
- une preuve d'affiliation à une caisse de maladie,
- une lettre de motivation (informant sur les raisons principales de votre candidature à une formation de BTS, les disciplines qui retiennent votre préférence et vos projets de carrière).

Sur demande, les candidats produiront :

- l'homologation du diplôme de fin d'études secondaires par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse. L'homologation du diplôme est toujours nécessaire pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne.
- un document attestant la maîtrise suffisante respectivement des langues requises pour suivre les études,
- une autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice du Luxembourg.

Comme le nombre de places disponibles dans chaque formation BTS est limité, il est procédé à un classement des candidats sur la base du dossier de candidature présenté et/ou sur base d'un examen concours. La participation à un entretien personnel pourra être exigée en vue de l'admission définitive. La langue d'enseignement est le **français et/ou l'allemand et/ou l'anglais**. En fonction du programme de formation, les candidats doivent se soumettre à des tests de langues.

Pour le BTS-Cinéma et Audiovisuel et le BTS-Dessin d'animation l'examen concours respectivement l'entretien aura lieu à partir du 8 juillet 2019.

Pour les autres formations BTS l'examen concours respectivement l'entretien aura lieu à partir du 9 septembre 2019.

Les détails de l'examen seront publiés sous <http://bts.ltam.lu> en suivant les liens des formations respectives.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission et les décisions sont communiquées aux candidats après la clôture de ces opérations. Un dossier rempli de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte.

Pour chaque BTS les candidats seront répartis en trois groupes:

- les candidats admis,
- les candidats inscrits sur la liste d'attente,
- les candidats non admis.

Tout candidat admis doit confirmer son acceptation ou déclarer son désistement jusqu'au 20 septembre 2019 au plus tard. Les droits d'inscription s'élèvent à 100 € par semestre. L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription.

Bénéficiaire: Trésorerie de l'Etat SEGS, Lycée des Arts et Métiers

Numéro de compte: IBAN LU94 1111 2338 5787 0000

Code Banque (BIC): CCPLLULL

Communication: *Nom, prénom / BTS-xx¹⁾ / Semestre*

¹⁾ utilisez s.v.p. selon le programme de formation les abréviations suivantes : AG, AN, CA, GA, GP, GT, IN, IT, RG

À partir du 23 septembre 2019, les candidats inscrits sur la liste d'attente ne pourront être admis que dans la limite des places disponibles et à condition d'avoir complété le cas échéant leur dossier.

Rentrée scolaire

La date de début des cours est fixée pour au lundi 23 septembre 2019. La liste exacte des manuels et supports de cours sera communiqués par les enseignants respectifs.

Aucune attestation de scolarité ne pourra être remise avant le 1^{er} octobre 2019.

Le 1^{er} semestre démarre lundi le 23 septembre 2019 et termine vendredi le 7 février 2020.

Le 2^{ème} semestre commence lundi le 8 février 2020 et termine vendredi le 3 juillet 2020.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser directement au coordinateur du programme de formation :

- BTS-Game Art and Game Design, Mme Françoise Ahlborn bts-ag@ltam.lu
- BTS-Dessin d'animation, Mme Béatrice Welter bts-animation@ltam.lu
- BTS-Cinéma et Audiovisuel, Mme Anne Schroeder bts-cinema@ltam.lu
- BTS-Game Programming and Game Design, M. Christian Boudot bts-gp@ltam.lu
- BTS-Internet of Things, M. Robert Fisch bts-iot@ltam.lu
- BTS-Génie automatique, M. André Schwarz bts-genieautomatique@ltam.lu
- BTS-Génie technique, M. André Schwarz bts-genietechnique@ltam.lu
- BTS-Informatique, M. Robert Fisch bts-informatique@ltam.lu
- BTS-Réalisateur graphique, M. Yvan Klein bts-graphisme@ltam.lu

ou au secrétariat du LAM : secretariat@ltam.lu

Mars 2019